



La Saint Pierre de Nantes

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SAISON 2017/2018

Comme dans toute communauté organisée, la souscription d'une licence à La Saint Pierre de Nantes Football implique le respect des règles de fonctionnement mises en place pour y assurer la vie collective.

Le joueur, ainsi que ses parents, s'engagent à respecter les règles fixées dans le cadre des projets éducatifs du club.

Tout licencié s'engage à participer assidûment aux entraînements, matchs et tournois sauf excuse valable. Les jours et heures d'entraînement pour chaque catégorie sont communiqués en début de saison. La ponctualité et l'assiduité pourront être prises en considération pour le renouvellement de la licence la saison suivante.

Tout licencié s'engage à payer l'intégralité du prix de la licence (possibilité de règlement en plusieurs fois). Dans le cas contraire, le joueur sera interdit d'entraînements et de matchs. Le club n'effectuera aucun remboursement de licence (sauf circonstance exceptionnelle examinée par le club).

L'accès du licencié aux entraînements et aux matchs ne sera autorisé qu'une fois le dossier d'inscription complet et validé.

En déposant leurs enfants aux entraînements, les parents des joueurs devront s'assurer de la présence d'un encadrant. La responsabilité du club est limitée aux créneaux horaires d'entraînement réellement effectués. En cas d'annulation d'un entraînement, l'information sera donnée par l'éducateur et sera affichée sur le panneau du club situé à l'entrée du stade et/ou sur le site du club : <http://lasaintpierredenantes.footeo.com/>

L'entraînement de chaque catégorie s'effectue sous la responsabilité d'un éducateur. Le licencié se doit d'y participer dans un esprit constructif d'aide et de respect de l'individu. Le licencié accepte également le principe de la concurrence. Le licencié défend avant tout les couleurs de son club et progresse au contact de ses coéquipiers. Les décisions argumentées de l'éducateur visent à faire progresser l'ensemble des joueurs dans l'esprit du jeu collectif.

Une attitude correcte en toute circonstance est exigée notamment dans les vestiaires avant ou après l'entraînement et avant ou après un match. Sur le terrain, l'esprit du jeu prime, les paroles déplacées vis-à-vis de l'adversaire et de l'arbitrage ne sauraient être acceptées. Les écarts de comportement feront l'objet de sanctions étudiées par la commission de discipline.

En matière de discipline et d'éthique, les cas seront traités au sein de la Commission de discipline qui a pour but de faire respecter ce règlement. A cet effet, elle est seule responsable des sanctions à prendre, après avis de l'éducateur concerné. Ses décisions sont, avant tout, constructives et non répressives dans le respect de la personnalité de chaque individu.

Le licencié doit accepter de jouer pour l'équipe dans laquelle il est convoqué. Le transport des jeunes joueurs est assuré par les parents. L'éducateur devra être prévenu avant le jeudi soir en cas d'indisponibilité pour le match du samedi.

Le licencié ne participera à un tournoi ou une détection qu'avec l'accord express du club.

Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation ou de sélection est tenu de répondre aux convocations qui lui sont adressées par l'intermédiaire du club et d'observer les directives qui lui sont données (article 175 du C.H.5 des règlements généraux de la Fédération Française de Football).

Chaque adhérent se doit de participer à l'assemblée Générale. Les jeunes licenciés se feront donc accompagner de leurs parents.

Tout licencié a pris connaissance du règlement intérieur et son inscription à la Saint Pierre de Nantes l'engage à le respecter.

Julien Boye
Président de la section football de la Saint Pierre de Nantes.

Signature du joueur



La Saint Pierre de Nantes

CHARTRE DE "BONNE CONDUITE" DU JOUEUR

Je m'engage à signer une demande de licence pour La Saint Pierre de Nantes avant de participer aux séances d'entraînement.

Je m'engage à respecter et faire confiance à mes éducateurs, à accepter leurs choix d'entraînements ainsi que la composition des équipes et des joueurs du banc des remplaçants.

Je m'engage à dire "Bonjour, Merci, Au revoir...", donc à respecter toutes les personnes qui me permettent de jouer au football, dirigeants, éducateurs, arbitres, parents, élus de la ville.

Je m'engage lors des matchs à respecter mes adversaires et leurs éducateurs.

Sur le terrain, je m'engage à respecter les décisions de l'arbitre. A l'issue du match, mon éducateur sera à mon écoute si une décision me semble injuste.

Je m'engage à déterminer et comprendre avec mes éducateurs mon attitude face à la compétition (jeu/enjeu, victoire/défaite, bon match/mauvais match...).

Je m'engage à maîtriser mon comportement en match et aux entraînements (aucun mauvais geste ou insulte).

Je m'engage pendant les matchs à me concentrer sur le jeu et l'objectif de l'équipe (à ne pas me laisser influencer par l'environnement -parents, public-).

Je m'engage à être présent régulièrement aux entraînements durant la saison.

Je m'engage à progresser techniquement dans la maîtrise individuelle du ballon et son utilisation collective dans l'intérêt de l'équipe.

Je m'engage à prendre conscience de mon projet sportif avec mes éducateurs, parents et dirigeants. Toute carrière est possible dès l'instant où l'environnement nécessaire est créé autour d'une ambition, d'un rêve, d'un projet sportif. Vouloir réussir dans le sport est normal mais l'important est d'être motivé pour atteindre ses objectifs.

Pour préserver le joueur de l'équipe, il a été décidé qu'en fonction des sollicitations des clubs à structure professionnelle ou semi-professionnelle, une autorisation de participer à un essai se fera avec l'accord écrit du club de La Saint Pierre de Nantes et ce, à partir du mois d'avril seulement.

En cas d'absences répétées et durables, le club se réserve le droit de ne pas renouveler la licence du joueur pour la saison suivante.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et de la chartre de bonne conduite de la Saint Pierre de Nantes et je m'engage à les respecter.

Tout manquement à l'un de ces devoirs est passible de sanction.

Signature du joueur